



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Bio et restauration
collective et commerciale
en France : des niveaux
d'introduction
très variables**



Quelques chiffres

Depuis 2022, les achats de bio en restauration collective plafonnent sous la barre de

7%

18%*

seulement des communes respectent EGalim

76%**

des Français veulent plus de bio à l'école



Les produits bio en restauration collective

En France, la loi portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite loi EGalim impose que, au plus tard le 1^{er} janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements (scolaires, universitaires, sociaux, médico-sociaux, de santé, de garderie, pénitentiaires...) assurant un service public, comptent 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. À compter du 1^{er} janvier 2024, ces niveaux d'introduction ont été étendus à la restauration d'entreprise du secteur privé.

Le **MAASA** a mis en place l'outil de suivi **ma-cantine** des 81 300 sites de restauration collective enregistrés en 2023. Il permet notamment la saisie des valeurs d'achats de produits bio des sites de restauration. Il s'agit de télédéclarations de données saisies ou importées depuis certains outils de gestion de professionnels du secteur. Le nombre de télédéclarations sur **ma-cantine** en 2024 pour les données 2023 est resté faible. Dans son dernier rapport au Parlement qui présente le Bilan statistique EGalim 2024, le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire indique ainsi que pour les 21% de cantines ayant déclaré leurs chiffres dans **ma-cantine**, la part de bio se situe à 12,1%. Deux secteurs d'activité dépassent cette moyenne : l'éducation scolaire et l'administration, mais ils restent sous la barre des 20% de bio.

L'Agence BIO réalise chaque année une évaluation au stade gros des achats de produits bio

en restauration commerciale et collective par grande catégorie de produit. Pour la restauration collective, l'évaluation est réalisée via deux questionnaires, l'un qui porte sur l'activité des grossistes généralistes et spécialisés et l'autre adressé depuis cette année aux adhérents du syndicat national de la restauration collective pour évaluer plus spécifiquement les volumes d'achats du marché en gestion concédée à des sociétés de restauration collective. Elles représentent aujourd'hui un peu moins de 50% du marché de la restauration collective. Pour 2024, **ma-cantine** enregistre une forte progression du nombre de télédéclarations (40%).

L'Agence BIO a évalué à 516 millions € pour 2024 les achats bio au stade gros en restauration hors domicile (RHD), contre 1,5 milliard € estimés si le seuil de 20% prévu par EGalim était respecté. En 2024, l'utilisation de produits bio en restauration collective a progressé de 6,4% en valeur par rapport à 2023. La moyenne dans les cantines de France était à moins de 6% des achats du secteur en 2024 (données stade gros, AND-i, estimations CIRCANA, FoodServiceVision pour Agence BIO).

D'après **une enquête de l'AMF publiée en juin 2024** et qui porte sur les écoles élémentaires, seulement 18% des communes respectaient le seuil de 50% de produits de qualité et durables, dont 20% de bio, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022. Elles étaient 37% à respecter le seuil de 20% de produits bio en 2023,



contre 34% en 2020. D'importants écarts sont observés suivant la taille des communes. Ainsi 34% des communes de moins de 2 000 habitants atteignent le seuil des 20% contre 75% pour les villes de plus de 30 000 habitants (75%).

D'après l'édition 2024 du Baromètre Agence BIO/ObSoCo, 42% des Français considèrent que l'offre de produits bio en restauration d'entreprise est insuffisante, qu'ils fréquentent le restaurant de manière hebdomadaire ou occasionnelle. 69% des Français se montrent intéressés par des repas de produits biologiques sur leur lieu de travail (cantine ou restaurant d'entreprise), 76% en restauration scolaire, 72% dans les hôpitaux, 72% dans les maisons de retraites, 65% dans les centres de vacances et 64% en restauration universitaire.

Le **coût matière** (ou coût denrée) d'un repas ne représente qu'entre 20 et 30% du coût total d'un repas (hors dépense d'investissement), et entre 20 et 25% pour les cheffes et chefs partenaires du programme **Cuisinons Plus Bio**. D'après l'ADEME, le surcoût lié à l'introduction de produits bio en restauration collective scolaire serait de 0,08 € pour 20% de produits bio avec un repas végétarien hebdomadaire et en limitant le gaspillage, et de 0,20 € pour 50% de produits bio avec deux repas végétariens hebdomadaires et en limitant le gaspillage.

Certaines communes se distinguent par leur part élevée de produits bio dans les cantines scolaires, d'autres sont encore loin d'atteindre l'objectif fixé par la Loi EGalim.

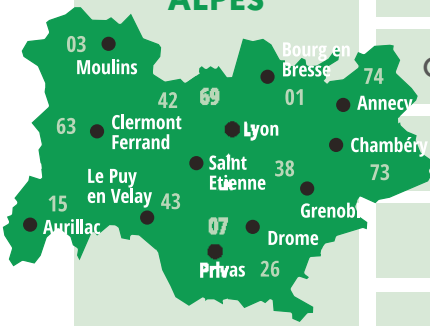


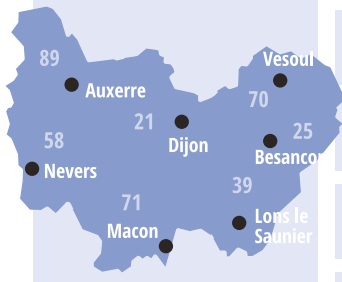
42%

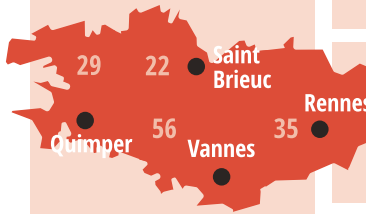
des Français considèrent que l'offre de produits bio en restauration d'entreprise est insuffisante

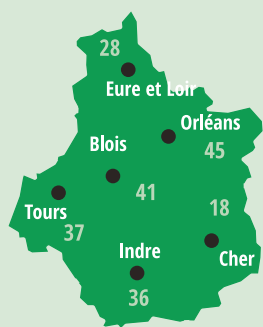


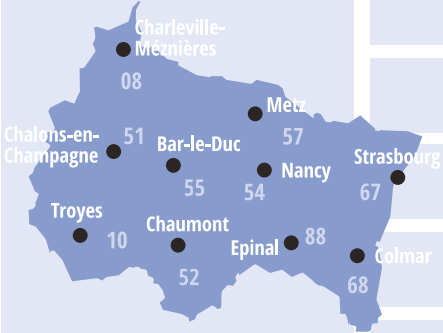
Part de bio dans les cantines scolaires

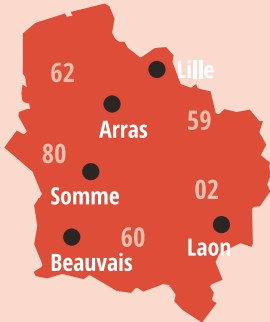
Région	Collectivité	Part de bio en 2024
 AUVERGNE- RHÔNE- ALPES	Caluire-et-Cuire	45% dans les écoles (aussi pour médico-social) (régie directe)
	Chambéry	45% dans les écoles (concedée)
	Clermont-Ferrand	46% dans les écoles (aussi pour médico-social, social) (régie directe)
	Grenoble	51% dans les écoles élémentaires (gestion concedée)
	Lyon	58% dans les écoles élémentaires (gestion concedée) 70% dans les collèges de la métropole
	Saint-Etienne	75% dans les écoles (gestion directe)
	Villeurbanne	27% dans les écoles (gestion directe)
	Département de la Drôme	Plus de 50% en moyenne dans les collèges du département

Région	Collectivité	Part de bio en 2024
 BOURGOGNE- FRANCHE- COMTÉ	Auxerre	24% dans les écoles (gestion concedée)
	Besançon	46% dans les écoles (aussi pour social et médico-social) (gestion directe)
	Dijon	37% dans les écoles (gestion directe)
	Dole	33% dans les écoles (aussi pour entreprises, collèges, et médico-social) (gestion directe sur l'agglomération)
	Lons-le-Saunier	35% dans les écoles (gestion directe)
	Montbéliard	25% dans les écoles (gestion concedée)
	Communauté de Commune du Clusinois	62% dans les écoles (gestion directe)
	Département du Doubs	17 collèges à plus de 20%

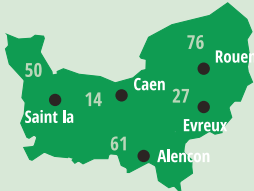
Région	Collectivité	Part de bio en 2024
BRETAGNE 	Bruz	98% dans les écoles (aussi administration et médico-social)
	Langouët	87% dans les écoles (gestion directe)
	Lannion	64% dans les écoles (gestion directe)
	Pléneuf-Val-André	34% dans les écoles (gestion directe)
	Pluneret	57% dans les écoles primaires (gestion concédée)
	Rennes	41% dans les écoles (gestion directe)
	Saint-Brieuc	52% dans les écoles (aussi médico-social)
	Saint-Malo	31% dans les écoles (gestion concédée)
	Vannes	33% dans les écoles (gestion directe)
	Département du Finistère	43 collèges à plus de 20%
	Région Bretagne	24% de bio (sept 2025) dans les lycées bretons

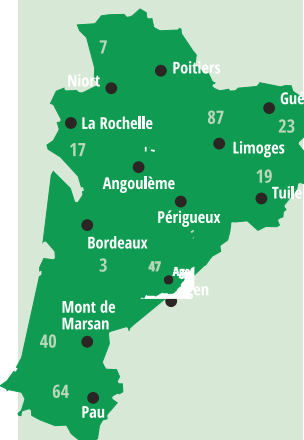
Région	Collectivité	Part de bio en 2024
CENTRE-VAL DE LOIRE 	Argenton sur Creuse	52% dans les écoles (gestion directe)
	Blois	44% dans les écoles (gestion concédée)
	Bourges	25% dans les écoles (gestion concédée)
	Buzançais	42% dans les écoles (gestion directe)
	Olivet	35% dans les écoles (gestion directe)
	Tours	36% dans les écoles (gestion directe)

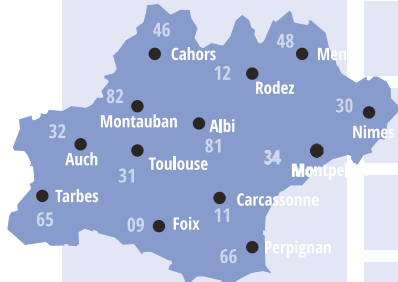
Région	Collectivité	Part de bio en 2024
GRAND EST 	Charleville-Mézières	21% dans les écoles (gestion directe)
	Colmar	26% dans les écoles (gestion directe)
	Epinal	44% dans les écoles (gestion directe)
	Metz	24% dans les écoles (gestion directe)
	Nancy	35% dans les écoles (gestion directe)
	Strasbourg	39% dans les écoles (gestion directe)
	Toul	27% dans les écoles (gestion directe)
	Troyes	22% dans les écoles (gestion directe)

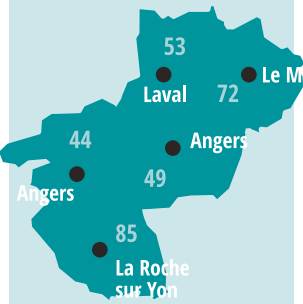
Région	Collectivité	Part de bio en 2024
HAUTS-DE-FRANCE 	Cuincy	31% dans les écoles (gestion directe)
	Grand Synthe	100% dans les écoles depuis 2011
	Dunkerque	31% dans les écoles (gestion directe)
	Lille	60% dans les écoles en 2023
	Loison-sous-Lens	71% dans les écoles (gestion directe)
	Lys Lez Lannoy	31% dans les écoles (aussi médico-sociale et loisirs)
	Margny-lès-Compiègne	54% dans les écoles (gestion directe)
	Roubaix	22% dans les écoles (gestion concédée)
	Tourcoing	25% dans les écoles (aussi médico-social) (gestion directe)
	Départements du Pas-de-Calais et du Nord	Près de 400 crèches livrées en 100% bio dans le Pas-de-Calais et le Nord

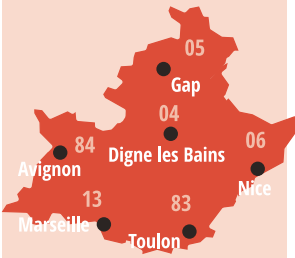
Région	Collectivité	Part de bio en 2024
ÎLE-DE-FRANCE  Caisse des Écoles Paris centre (1 ^{er} ,2 ^e ,3 ^e ,4 ^e) 69% dans les écoles (gestion directe)	Argenteuil	36% dans les écoles (aussi médico-social) (gestion directe)
	Aubervilliers	35% dans les écoles (gestion concédée)
	Cergy	30% dans les écoles (gestion directe)
	Champigny-sur-Marne	35% dans les écoles (gestion directe)
	Courbevoie	28% dans les écoles (aussi médico-social) (gestion directe)
	Fontenay-sous-Bois	50% dans les écoles (gestion directe)
	Garges-lès-Gonesse	31% dans les écoles (gestion concédée)
	Moret-Loing-et-Orvanne	41% dans les écoles (gestion directe)
	Magny-Les-Hameaux	41% dans les écoles (gestion directe)
	Montgeron	45% dans les écoles (gestion directe)
	Romainville	35% dans les écoles (gestion directe) dont Maryse Bastié à 88%
	Saint-Denis	27% dans les écoles (gestion directe)
	Suresnes	43% dans les écoles (gestion directe)

Région	Collectivité	Part de bio en 2024
NORMANDIE 	Alizay	89% dans les écoles
	Bayeux	29% dans les écoles (gestion directe)
	Saint-Lô	20% dans les écoles (aussi médico-social) (gestion directe)
	Le Havre	19% dans les écoles (gestion directe)
	Caen	30% dans les écoles (gestion directe)
	Rouen	34% dans les écoles (aussi social et médico-social)

Région	Collectivité	Part de bio en 2024
NOUVELLE-AQUITAINE 	Agen	22% dans les écoles (gestion concédée)
	Argenton-sur-Creuse	52% dans les écoles
	Bayonne	57% dans les écoles (gestion concédée)
	Bordeaux-Mérignac	66% dans les écoles (aussi social et médico-social) (gestion directe)
	Canéjean	31% dans les écoles (gestion directe)
	Coulon	28% dans les écoles (gestion directe)
	La Rochelle	28% dans les écoles (gestion directe)
	Niort	23% dans les écoles (gestion directe)
	Pessac	42% dans les écoles (gestion concédée)
	Poitiers	26% dans les écoles (gestion directe)

Région	Collectivité	Part de bio en 2024
OCCITANIE 	Auch	16% dans les écoles (gestion directe)
	Cahors	16% dans les écoles (gestion directe)
	Barjac	67% dans les écoles (gestion directe)
	Foix	13% dans les écoles (gestion directe)
	Prades-le-Lez	55% dans les écoles (gestion directe)
	Millau	60% dans les écoles (aussi médico-social) (gestion directe)
	Montpellier	37% dans les écoles (gestion directe)
	Lagraulet-du-Gers	90% dans les écoles (gestion directe)

Région	Collectivité	Part de bio en 2024
PAYS DE LA LOIRE 	Angers	40% dans les écoles (gestion directe)
	Laval	22% dans les écoles (gestion directe)
	Le Mans	25% dans les écoles (aussi médico-social)
	Nantes	47% dans les écoles (gestion directe)
	Plessé	66% dans les écoles (gestion directe)
	Rezé	34% dans les écoles (gestion directe)
	Saint-Herblain	34% dans les écoles (gestion directe)
	Saint-Nazaire	44% dans les écoles (gestion directe)

Région	Collectivité	Part de bio en 2024
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 	Aix-en-Provence	34% dans les écoles (gestion directe)
	Antibes	46% dans les écoles (aussi médico-social) (gestion directe)
	Arles	27% dans les écoles (aussi médico-social et entreprises)
	Avignon	40% dans les écoles (gestion directe)
	Briançon	53% dans les écoles (gestion directe)
	Carpentras	43% dans les écoles (gestion directe)
	Correns	59% dans les écoles (gestion directe)
	Hyères	25% dans les écoles (gestion concédée)
	Marseille	27% dans les écoles (gestion concédée)
	Nice	27% dans les écoles (aussi médico-social) (gestion directe)

NB : Taux dans les achats alimentaires en valeur
Source : Agence BIO



3 villes se distinguent

Dans les **crèches** :

Lyon avec
100%
depuis 2023

Montreuil avec
70%
dès 2021

La Rochelle avec
35%
en 2023



L'introduction de bio par les communes s'accompagne souvent d'autres actions comme **la réduction du gaspillage** alimentaire (ex : Mouans-Sartoux et Dijon) ou encore l'achat de terres qui sont cultivées en bio par des salariés communaux (ex : Châteauroux, Lons-le-Saunier, Orvault, L'Union, Lyon, Méricourt et Épinal).

Certains collèges ont atteint des parts de bio importantes, c'est le cas notamment dans les départements du Gers (plus de 90% en moyenne en 2024), de Paris (46% en 2024), de la Drôme (45% en moyenne en 2023), de l'Isère (38% en 2023) et de la Dordogne (16 établissements totalement bio fin 2024). Plusieurs collèges de Lyon dépassent les 50% de bio.

Dans les lycées, les niveaux d'introduction en bio sont plus faibles, 9,5% pour 2024. Cependant, la région Bretagne sort du lot avec une moyenne de 22% de bio dans ses 112 établissements en 2024. La part de bio dépasse aussi 20% en 2025 dans plusieurs lycées de Nouvelle-Aquitaine, d'Occitanie et de Centre-Val de Loire.

Des restaurants administratifs ont fourni des efforts pour introduire plus de bio que l'objectif d'EGalim. Citons Pau avec 28% en 2025, Lyon avec 26% en 2024 et Périgueux avec plus de 25% en 2023.

L'économat des armées a atteint 25% de bio en 2024.

En 2024, la part de bio dans les **Centre Régionaux des Œuvres**

Universitaires et Scolaires (CROUS) étaient de 8,5%. La progression a été forte en 2025 et certains CROUS pourraient atteindre les 20%.

Le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) et l'Agence BIO ont commencé à travailler ensemble en septembre 2024 sur l'évaluation des disponibilités en bio dans le cadre d'un marché en épicerie 100% bio pour la restauration collective. Ils ont formalisé ceci dans une convention signée en 2025.

Plus de 800 millions de repas sont servis en France chaque année dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Seulement 5% des aliments utilisés sont bio. Quelques établissements se distinguent néanmoins comme l'EHPAD de Termes-d'Armagnac avec ses 85% de bio en 2025, celui de Seix en Ariège avec 40% de bio en 2025, ou, plus modestement, l'hôpital de Coutances-Saint-Lô, en Normandie, qui a atteint les 20% de bio en 2025.

Le bio est également peu développé dans le secteur **pénitencier**.

L'Agence BIO valorise les actions pour accroître la part de produits bio dans la restauration collective et la restauration commerciale.

Les produits bio en restauration commerciale

En 2024, les achats de produits bio par la restauration commerciale ont augmenté de 9,5% par rapport à 2023. En 2024, la part de marché des produits bio en restauration commerciale n'était encore que de 1,5% en valeur.

D'après l'édition 2024 du Baromètre **Agence BIO/Obsoco**, 71% des Français se montrent intéressés par des repas avec des produits biologiques au restaurant et 59% en restauration rapide.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le cahier des charges français qui permet la valorisation auprès des consommateurs de l'utilisation de produits bio en restauration commerciale depuis 2012 a été modifié. Il permet désormais également de certifier un restaurant en fonction du pourcentage de produits bio achetés. Celui-ci porte sur la valeur des achats des restaurants. Il y a trois niveaux de certification : la catégorie 1 couvre les restaurants dont 50 à 75% des approvisionnements se font en bio, la catégorie 2 pour 75 à 95%, et la catégorie 3 pour au moins 95%. Ces établissements doivent être contrôlés par des organismes certificateurs et se notifier auprès de l'Agence BIO. Malheureusement, le nombre de restaurants certifiés bio reste faible, avec 196 établissements, dont des traiteurs, en 2024.

Trattino, le restaurant avec la part en bio la plus grande de France et le deuxième à l'échelle européenne, est situé à Lyon.

En 2023, l'Agence BIO a lancé un programme de promotion pour développer l'utilisation de produits bio en restauration commerciale : **Cuisinons Plus Bio**. Il est cofinancé par l'Union européenne. Ce programme a pour vocation de valoriser les restaurants, mais aussi de mobiliser les cheffes et chefs pour en faire de véritables porte-parole de l'agriculture et de l'alimentation biologique. Au début du deuxième trimestre 2025, le programme comptait une soixantaine de chefs ambassadeurs. L'objectif est d'atteindre les 150 d'ici la fin du programme, en mars 2026.



71%
des Français se
montrent intéressés
par des repas avec des
produits bio au
restaurant



À PROPOS DE L'AGENCE BIO

Créée en novembre 2001 et dotée d'une mission d'intérêt général, l'Agence BIO est un groupement d'intérêt public en charge du développement, de la promotion et de la structuration de l'agriculture biologique française. Elle rassemble au sein de son conseil d'administration des représentants des Pouvoirs Publics – le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – et des professionnels (FNAB, Chambres d'agriculture France, Synabio, FCD, Synadis Bio, Interbio, et la Coopération Agricole). Ses missions principales : communiquer et informer sur l'agriculture biologique et ses vertus environnementales. Produire, analyser et partager les chiffres du bio avec l'Observatoire National. « Être une instance » de dialogue entre l'amont agricole et l'aval industriel, entre les bio historiques et les plus récents. Investir le montant du Fonds Avenir Bio sur les projets collectifs d'entrepreneurs du bio les plus structurants et les plus pérennes pour les filières bio françaises.

CONTACTS PRESSE

AGENCE HAVAS PARIS

agence-bio@havas.com

Alice Ferré / 07 84 10 08 17

Inès Descamps / 07 86 18 65 93

Pour plus
d'informations,
consultez le Carnet
Bio en RHD



agencebio.org
cuisinonsplusbio.fr

